

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1846

présenté par

M. Descoeur, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Straumann, M. Saddier, M. Cinieri,
M. Bony, M. Abad et M. Leclerc

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 63, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.